Dès aujourd'hui, les organismes, associations ou institutions impliqués dans l'accompagnement et le suivi des adultes autistes sont invités à participer à une consultation publique. Jusqu'au 15 août prochain, ils pourront donner leur avis sur une version préliminaire des recommandations de bonnes pratiques qui sont en cours d'élaboration par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) et la Haute Autorité de santé (HAS). Tous les avis recueillis seront publiés et serviront à enrichir et finaliser ces recommandations.

Depuis 2011, l'Anesm et la HAS collaborent pour favoriser l'adoption de meilleures pratiques en France, du diagnostic de l'autisme à la mise en place d'interventions adaptées à toutes les personnes et à tous les âges. Dans le cadre du Plan Autisme 2013-2017, les deux institutions élaborent actuellement des recommandations de bonnes pratiques sur les interventions et le parcours de vie de l'adulte ayant un trouble du spectre de l'autisme.

Des recommandations pour améliorer la qualité de vie des adultes autistes

L'objectif de ces recommandations est d'améliorer la qualité des interventions tant sanitaires que médico-sociales auprès des adultes autistes pour favoriser une plus grande inclusion sociale et *in fine* une meilleure qualité de vie. Pour élaborer ces recommandations, l'Anesm et la HAS ont réuni différents groupes de travail constitués d'usagers et de professionnels. Ces groupes de travail ont élaboré une version préliminaire de recommandations, aujourd'hui soumise à consultation publique.

Différents sujets y sont abordés, notammentÂ :

- le passage de l'adolescence à l'âge adulteÂ ;
- la participation de l'adulte autiste aux décisions qui le concernent et à la vie socialeÂ ;
- les interventions à mener sur l'environnement de la personne (accompagnement de la famille et des professionnels, aménagement de l'habitat et duÂ cadre de vie)Â ;
- l'accompagnement de la personne et l'évaluation des effets attendusÂ ;
- le parcours de santé (accès aux soins somatiques et psychiatriques et transitions en cas

d'hospitalisation)Â ;
- la prévention et la gestion des comportements-problèmesÂ ;
- le vieillissement.

Comment donner son avis et participer à la consultation publiqueÂ ?

Du 19 juin au 15 août 2017, la version préliminaire des recommandations est consultable sur les sites internet de l'Anesm et de la HAS. Tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement et le suivi des adultes autistes sont invités à donner leur avisÂ : associations accompagnant des adultes autistes, associations de professionnels, établissements de santé, établissements et services médico-sociaux, structures de professionnels libéraux, sociétés savantes, institutions publiques, agences sanitaires, syndicats, industriels…

Un seul avis par organisme, association ou institution est attendu et sera pris en compte. Les particuliers ne peuvent pas répondre à titre individuel et sont donc invités à se rapprocher de leurs organisations associatives ou professionnelles.

L'intégralité des avis sera rassemblée et communiquée de façon anonyme aux groupes de travail en charge de l'élaboration des recommandations puis publiée sur le site de l'Anesm et de la HAS. Ils serviront à enrichir et à finaliser ces recommandations.